

Un candidat UDC risque la sanction pour avoir fait campagne en uniforme militaire

Une image de Yohan Ziehli à Vevey a fait réagir. Même s'il plaide sa bonne foi, l'infraction est manifeste en vertu de la loi militaire

Karim Di Matteo

L'image qui circule sur Facebook est sans équivoque. En ce samedi 29 avril, veille de scrutin des élections cantonales vaudoises, Yohan Ziehli, candidat UDC pour la deuxième fois à un siège au Parlement et conseiller communal à La Tour-de-Peilz, campe devant le stand de son parti en uniforme militaire.

Dans les mains du président des Jeunes UDC vaudois de 23 ans, des feuillets qui ressemblent à s'y méprendre à des tracts de campagne. «Je suis rentré en train de mon service et je suis allé serrer des mains, sur les stands de mes adversaires aussi d'ailleurs, j'ai bu un café ici ou là, explique l'intéressé. Quant à savoir si j'ai pris un tract ou non, je ne me souviens pas précisément.»

L'auteur des clichés, contacté par téléphone, est pour sa part catégorique: «Il en distribuait. J'ai trouvé ça choquant. Qu'en est-il de la séparation du pouvoir militaire et du civil?» Dans la foulée, cet habitant de la Riviera, qui ne ménage pas ses piques envers les partis d'extrême droite et la grande muette sur sa page Facebook, n'a pas hésité à dénoncer le cas. Celui-ci contrevient en effet au règlement de service de l'armée suisse. Une enquête a été ouverte.

Ce cas rappelle, dans une moindre mesure, une affaire survenue en 2007. Kevin Grangier, lui-même président des Jeunes UDC vaudois et sergent-major à l'époque, avait été sanctionné pour avoir utilisé les services de trois recrues afin de faire envoyer des invitations pour un souper de soutien à Eric Bonjour, candidat UDC vaudois au Conseil national.

Mélange des genres

Le cas Ziehli a aussi fait réagir «à l'interne» puisqu'un jeune gradé chablaisien a fait remonter l'affaire à ses supérieurs: «J'ai trouvé aberrant qu'on mélange les genres. Qui plus est, M. Ziehli est gradé (ndlr: en passe de devenir sergent), il doit donner l'exemple»



Le cliché pris le samedi 29 avril sur la place du Marché de Vevey montre Yohan Ziehli, candidat aux élections cantonales, devant le stand UDC. Une manière de faire proscrite par la loi. DR

ses hommes. Et il n'a pas à connoter politiquement l'armée, qui est régulièrement associée à des partis de droite. Je précise que j'aurais fait pareil s'il s'était agi d'un candidat du Parti socialiste. Même si cela ne relève pas de la faute grave, je trouve ça regrettable.»

«Tout cela relève de la pure chicanerie politique»

Yohan Ziehli Candidat UDC malheureux aux élections

De son côté, Yohan Ziehli plaide sa bonne foi et se montre serein: «Durant toute la campagne, je me suis appliqué au maximum à toujours séparer mes engagements dans l'armée et en politique, mais il faut admettre qu'il est difficile de faire campagne avec une trentaine d'heures de congé par semaine sur les week-ends, sans compter mes autres tâches politiques et mon engagement en tant que curateur.»

Et de conclure: «A mon sens, j'ai respecté le règlement. Si je suis reconnu coupable de quelque chose, j'assumerai, mais je suis

tranquille. Tout cela relève de la pure chicanerie politique.»

L'armée suisse, par l'entremise de sa porte-parole Delphine Allemmand, confirme l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Le code militaire est clair: il est interdit à un militaire «d'organiser des assemblées politiques» ou «des manifestations et des campagnes de propagande quelles qu'elles soient ou d'y participer» lorsqu'il porte l'uniforme (art. 96, alinéa 3). «Le commandant de bataillon de M. Ziehli a été avisé pour que ce dernier soit entendu», ajoute la porte-parole.

Les sanctions prévues vont de la réprimande à l'amende (jusqu'à 1000 francs), voire de 1 à 10 jours d'arrêt. «Il nous est pour l'heure impossible d'établir la sanction prévue pour ce cas particulier, précise Delphine Allemmand. Ce type d'infraction est assez rare au sein de l'armée, mais nous n'avons pas de statistique précise à ce sujet.» L'éventuelle sanction entachera-t-elle le parcours militaire de Yohan Ziehli? Là aussi, trop tôt pour le dire.

Le jeune UDC participait à sa deuxième campagne au Grand Conseil. Non élu, il a terminé 5e de la liste UDC sur la Riviera.